

**PYRENEES ATLANTIQUES  
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION  
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 9 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

**PRESENTS** : Mr Didier BOULAN – Mmes Odile ESPADA- Sandrine BARDERY  
Mmes Sylvie DAUGE – Françoise LAULHE – Françoise POIRIER  
Mrs Olivier COUILHEN - Pierre-Yves FONTAINE – Bernard LAVIE-  
CAMBOT - Jean PINDAT

**Secrétaire de séance** : Pierre-Yves FONTAINE

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JUILLET 2020**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Maire explique pour quelles raisons le CA 2019 et le budget 2020 doivent être revotés. La Sous-Préfecture n'a pas validé les résultats car le trésor public a donné des conseils erronés. Afin de pouvoir régler les factures des artisans du logement communal début 2020, le trésor public a conseillé de reporter les restes à réaliser en dépenses d'investissement. Cela aurait dû être fait aussi en recettes d'investissement, ce qui n'a pas été dit. Quelques chiffres ont changé.

Mr le Maire interpellé par Mr Bernard LAVIE-CAMBOT justifie ces changements qui sont motivés par la nécessité d'équilibrer le budget.

Le résultat de clôture est inchangé et est de : **+ 68 367.69 €**

Le compte administratif est APPROUVE à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

**III - VOTE DU BUDGET 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2020.

**IV - AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2019 DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

**V - DELIBERATION POUR MODIFICATION STATUTS DU CIAS**

Lecture est faite du courrier concernant les communes intéressées où il est énoncé les différentes fonctions et compétences de l'organisme et ses contraintes institutionnelles.

La principale modification est la nomination d'un délégué suppléant.

Après avoir présenté les nouveaux statuts, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la révision des statuts du CIAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le projet de modification des statuts du CIAS, CHARGE Mr le Maire d'informer le président du CIAS de cette décision.

Par ailleurs le Conseil Municipal a nommé Mme Françoise LAULHE comme déléguée suppléante au sein du CIAS.

## **VI - CREATION COMMISSIONS HABITATION ET COMMUNICATION.**

Suite à la demande d'un conseiller municipal de créer une commission « habitation » lors de la dernière réunion, le Maire propose une réflexion sur cette création.

Avant l'instruction des permis de construire, cette commission pourrait donner des indications et des avis sur l'architecture afin de garder une harmonie esthétique de l'habitat. Il en ressort une difficulté évidente de la créer au vu des débats menés par les conseillers. Quelles compétences auront les conseillers en matière d'urbanisme et quelles limites seront fixées ?

Le Maire rappelle que les 8 terrains éligibles à la construction dans le village seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui est très strict en matière d'urbanisme. Le Maire va demander une intervention auprès du CAUE des Pyrénées-Atlantiques (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) afin d'aider cette commission à fonctionner.

Tous les conseillers sont partants et seront membres.

Autre réflexion sur la création de la commission « communication ». Le Maire indique qu'il est seul à gérer le site internet de la commune et il aimerait que des conseillers s'impliquent afin d'impulser une ergonomie différente au site. Les conseillers répondent que le site actuel semble satisfaire tout le monde.

Par ailleurs, il serait intéressant de faire évoluer le support papier relatant les faits et événements marquants de l'année écoulée.

Un temps de mise en commun serait à envisager pour réunir les conseillers intéressés.

## **VI – QUESTION DIVERSES.**

- La journée citoyenne compte-tenu des contraintes sanitaires sera repoussée au printemps 2021.
- Le repas du Conseil Municipal se ferait en novembre avec les anciens conseillers.
- L'entreprise DARTIGUE-PEYROU a terminé les travaux d'entretien du chemin du moulin. Il reste des travaux de voirie à réaliser à l'automne par les entreprises COLAS et LAFFITTE.  
Travaux prévus dans le programme voirie 2020 subventionné à 40% par le CD64 et reliquat des intempéries de 2018.  
De plus l'ouvrage en sortie du village sur le ruisseau « Pédecoste » a été réparé avec financement intégral du CD64.
- Projet de Lacaze aux sottises. La salle des fêtes Gaston Fébus sera mise à disposition du groupe pour aboutir à un spectacle le jeudi 17 septembre. Le projet du marché de producteur est toujours envisagé. Une réunion de travail serait à programmer par l'association.
- Le préfet a signé l'approbation de la carte communale le 31 août 2020. La publication du présent arrêté sera faite sur un journal agréé.
- Les devis des artisans pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont validés pour 11 056,74 € TTC. Les travaux débuteront à l'automne.
- Le Conseil Municipal tient à remercier Bernard DAUGE pour la fabrication et l'installation d'un portail métallique au niveau de la station d'épuration ainsi que la réparation du portail entre le local chasseur et le local moto pompe.

La séance est levée à 23H15